

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 7 OCTOBRE 2021**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2021-05-14 - COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – MARCHÉS DE TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES FIBREUX ET NON FIBREUX**

**DATE DE CONVOCATION : 30 SEPTEMBRE 2021**

**DATE DE PUBLICATION : 11 OCTOBRE 2021**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis</b> (ayant la procuration de BONNIN Pierre), <b>AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent</b> (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), <b>CHARTREUX Fabrice</b> (ayant la procuration de HARMAND Alde), <b>GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André</b> (ayant la procuration de SITTLER David), <b>VANIER Stéphane</b> (ayant la suppléance de ROSSO Michel), <b>ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine</b> (ayant la suppléance de MANSION François), <b>MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie</b> (ayant la suppléance de CHENOT Tony), <b>NIGON Elisabeth</b> (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), <b>DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, LE PIOUFF Lydie, HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de ERDEM Olivier), <b>DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge</b> (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), <b>EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien</b> (à compter de la 2021.05.08), <b>BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>BONNIN Pierre, SEGALT Jean-François, SITTLER David, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, ASSFELD LAMAZE Christine, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>5 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>5 avis de suppléances.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>MANGEOT Etienne</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>Du début à la 2021.05.07 : 65 présents. De la 2021.05.08 à la fin : 66 présents.</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>Du début à la 2021.05.07 : 70 votants. De la 2021.05.08 à la fin : 71 votants.</b>

Par délibération n° 2021-04-15 en date du 8 juillet 2021, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert sur les marchés de tri de déchets recyclables et a autorisé le président à signer les marchés correspondants, les prestations étant évaluées – dans le cadre d'un Devis Quantitatif Estimatif sur une durée maximale de 7 ans – à 598 500 € HT pour le lot n° 1 « Tri des recyclables fibreux » et à 1 925 000 € HT pour le lot n° 2 « Tri des recyclables non fibreux » (*montants hors transfert*).

Le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, a lancé une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert européen sous forme de procédure allotie, dans le but de rechercher les prestataires capables d'exécuter les prestations liées au tri des recyclables fibreux et non fibreux selon des modalités permettant de susciter la plus large concurrence.

Les offres réceptionnées étant d'un montant supérieur à l'estimatif pour le lot n° 1 « tri des recyclables fibreux », il convient donc de rapporter partiellement la délibération n° 2021-04-15 en date du 8 juillet 2021 sur le lot n° 1 uniquement.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-04-09 en date du 10 Septembre 2020 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres propre à la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics,

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence du 21 Juillet 2021 publié sur le profil acheteur de la Communauté de Communes Terres Toulouses, au BOAMP et au JOUE,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le jugement des candidatures et des offres effectués selon les dispositions des articles L2152-7 à 8, R2144-1 à 7, R2152-3 à 5, R2152-6 à 8, R2152-11 à 13 du code précité,

Vu les décisions rendues par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 septembre 2021, statuant sur l'attribution des lots n° 1 et 2,

Considérant le rapport d'analyses des offres permettant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction du classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir :

Prix des prestations (60%) et Valeur Technique (40%),

La CAO a retenu les prestataires suivants :

Objet (N° de marché)	Conditions et délais d'exécution (sur la durée du marché)	Titulaire	Estimatif sur la durée totale du marché en € H.T. pour information
<b>TRI ET CONDITIONNEMENT DES DÉCHETS RECYCLABLES - MARCHÉ 2021_AOO_01</b>			
TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES FLUX FIBREUX (2021_AOO_01_1)	<b>Cinq ans fermes avec reconduction tacite de deux fois une année à compter de la date de début d'exécution (1<sup>er</sup> juillet 2022)</b>	<b>Société PAPREC Lorraine Agence de Dieulouard</b>	766 381,00 € HT <i>y compris prestations de transfert à l'exutoire dans le cadre de l'analyse des offres</i>
TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES FLUX NON FIBREUX (2021_AOO_01_2)		<b>Société PAPREC Lorraine Agence de Dieulouard</b>	2 035 145,00 € HT <i>y compris prestations de transfert à l'exutoire dans le cadre de l'analyse des offres</i>

**RAPPEL :** L'offre retenue pour le lot n° 2 (*hors transfert*) étant inférieure à l'estimatif annoncé lors de la séance du 8 juillet 2021, l'autorisation de signature donnée au Président à cette date est toujours valable.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, à signer et notifier le marché de tri de déchets recyclables – lot n° 1 avec l'entreprise PAPREC conformément au descriptif rédigé ci-dessus, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché, et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant,
- étant précisé que la dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts et à ouvrir au budget annexe des ordures ménagères.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX